

# La VAE

## Valider les acquis de son expérience

Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, modifiée par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, peut prétendre à la VAE en vue de l'acquisition d'un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

### A qui s'adresse la VAE ?

A toute personne pouvant justifier d'une durée minimale d'acquisition d'au moins 1 an d'expérience, au niveau et en relation directe avec la certification visée (art. L335-5 du Code de l'Éducation). Les expériences peuvent avoir été exercées en continu ou discontinu, à temps plein ou à temps partiel et sous différents statuts: activité salariée, activité non salariée, activité bénévole, syndicale, associative, stage ou alternance.

### La VAE, étape par étape

1. **Définir votre projet de validation.** Rechercher sur notre site la certification qui correspond à votre projet et votre expérience :
  - [www.cnam-paris.fr](http://www.cnam-paris.fr) (onglet « Choisir ma formation »)
  - ou rencontrer un.e chargé.e d'information de la fabrique des compétences\*
2. **Participer à une séance de présentation du dispositif.** Accès libre sans inscription. Consulter les dates sur notre site
3. **S'inscrire sur DIVA et remplir une fiche contact** <http://dnf3.cnam.fr/diva/>
4. **Fournir vos justificatifs d'activité pour la recevabilité administrative et légale**
5. **Rencontrer un.e conseiller.ère VAE pour étudier votre projet et la faisabilité de votre demande**
6. **Être accompagné.e dans votre démarche**
7. **Rédiger et déposer votre dossier.**  
*Trois dates de dépôts des dossiers par an (janvier/avril/septembre)*

### Prise en charge des frais de VAE

Des prises en charge totales ou partielles existent : par l'employeur.euse, le Fongecif, les Opca, le Pôle emploi. Renseignez-vous auprès de l'antenne info conseil VAE, du Pôle emploi, de l'Apec, de la Cité des Métiers, des conseiller.ère.s en évolution professionnelle (CEP)...

### Tarifs d'accompagnement du centre Cnam Paris

Prise en charge individuelle : 1 310 €  
Prise en charge employeur.euse ou Opca accompagnement : 2 500 €

Tarif sans accompagnement : 585 €

### Le congé VAE

Toute personne (salarié.e, agent public...), quel que soit le type de contrat (CDI, CDD...) peut demander un congé VAE d'une durée maximale de 24 heures.

### A savoir

- La VAE est éligible de droit au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Les blocs de compétences validés sont définitivement acquis sans limitation de durée.

Le Cnam vous informe,  
vous accompagne et vous conseille

#### S'informer sur la VAE

\* La fabrique des compétences

292, rue Saint-Martin - Paris 3<sup>e</sup> - accès 17

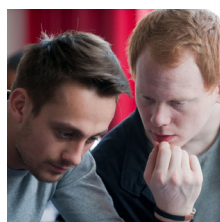
Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

Le samedi de 10h à 13h30.

Nocturne le jeudi jusqu'à 20h.

[www.cnam-paris.fr](http://www.cnam-paris.fr)





# La VAE

## Les témoignages

### Coumba, 38 ans

---

Consultante en GED (gestion électronique des documents) et responsable de projet d'ingénierie documentaire dans le secteur du tourisme puis de l'industrie depuis 8 ans, titulaire d'une Licence en économie-gestion. A validé totalement en VAE le Titre professionnel niveau 1 « Chef de projet en ingénierie documentaire » enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Elle a autofinancé sa démarche VAE.

### Etienne, 45 ans

---

A travaillé 10 ans en SSII, exerce depuis 5 ans en tant qu'administrateur réseaux et systèmes dans une société d'agroalimentaire est titulaire d'un Deug MIAS. Il a commencé le parcours de formation du diplôme d'ingénieur informatique IRSM (réseaux, systèmes et multimédia) en cours du soir. A validé le reste des UE (Unités d'Enseignement) du diplôme par le biais de la VAE. Sa VAE a été financée par son employeur.

### Masse, 35 ans

---

5 ans d'expérience en tant qu'administrateur de base de données, titulaire d'un titre professionnel informatique développeur de niveau III, demandeur d'emploi. A obtenu la licence professionnelle analyste concepteur en système d'information et de décision. Sa VAE a été financée par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Pôle emploi.

### Chantal, 54 ans

---

20 ans d'expérience en tant que secrétaire en secteur social et chargée d'accueil en centre social, titulaire d'un bac F8, demandeur d'emploi. A obtenu le titre professionnel inscrit au RNCP de niveau III « chargé d'accompagnement social et professionnel ». Sa VAE a été financée par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Pôle emploi.

### Mohand, 48 ans

---

15 ans d'expérience en tant que responsable administratif, financier et commercial dans l'industrie du disque, titulaire d'une licence en AES. A obtenu partiellement le master management de projets et d'affaires excepté l'unité « Qualité et systèmes de management ». Sa VAE a été financée par le fonds de formation Afdas.

### Xavier, 43 ans

---

8 ans d'expérience en tant que guide et organisateur de séjours pour une clientèle américaine dans la région parisienne et sur les plages du débarquement, titulaire d'un deug d'histoire de l'art. A obtenu la licence professionnelle guide-conférencier. Sa VAE a été financée par le fonds de formation Fongecif.

